

DEPARTEMENT AVEYRON ARRONDISSEMENT MILLAU CANTON SALLES CURAN	Conseil Municipal de la Commune de VILLEFRANCHE DE PANAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 5 octobre 2012
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Membres présents</u> : 13 <u>Procurations</u> : 2 <u>Membres ayant approuvé la délibération</u> : 15 <u>Date de convocation</u> : 1^{er} octobre 2012 <u>Date d'affichage</u> : 01/10/12 <u>Date d'envoi à la préfecture</u> : 06/10/2012	L'an deux mille douze, et le cinq octobre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RAYNAL, Maire. Présents : M. BOUDES Marcel - Mme VAYSETTES Nicole – M. FONTANILLE Sébastien – Mme GAUBERT Valérie – M. ALRIQUET Daniel - M. BENEDET Didier - Mme BONNEFOUS Isabelle - Mme GIMENEZ Geneviève –Mme GUITARD Geneviève – Mme JACQUART Valérie – Mme LAUR Maryse M. MALIE Christian – M. SAYSET André – M. SOLIGNAC Jean-Marc et M. RAYNAL Pierre, Maire <u>Absents</u> : Mme Isabelle BONNEFOUS a donné procuration à Didier BENEDET M. J-Marc SOLIGNAC a donné procuration à Marcel BOUDES A été nommé secrétaire : Valérie GAUBERT

2012-040.

1 OBJET : Révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et transformation en Plan local d'Urbanisme (P.L.U.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune a été approuvé par délibération le 03 novembre 1992 et modifié en 2001, 2007 et 2012.

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme conforme au contexte législatif en vigueur et prendre en considération les nouvelles dispositions de la loi Grenelle II, visant à une gestion économe de l'espace et au renforcement de la protection de l'activité agricole, tout en tenant, également, compte de l'activité touristique, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une révision du P.O.S. et à sa transformation en Plan local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette révision du document d'urbanisme permettra de fixer des orientations en matière d'aménagement et de développement durable du territoire en portant un regard prospectif sur son devenir et se donner les moyens de mettre en cohérence les objectifs de développement avec la réalité des enjeux du territoire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et sa transformation en Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) et de l'autoriser à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec un Bureau d'étude chargé de mener à bien cette procédure.

Les Membres du Conseil Municipal

Le Maire Pierre RAYNAL	BOUDES Marcel	VAYSETTES Nicole	FONTANILLE Sébastien	GAUBERT Valérie
ALRIQUET Daniel	BENEDET Didier	BONNEFOUS Isabelle	GIMENEZ Geneviève	GUITARD Geneviève
Excusé		Excusée		
JACQUART Valérie	LAUR Maryse	MALIE Christian	SAYSET André	SOLIGNAC Jean-Marc
				Excusé